ECHANGE DE NOTES ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DE CHINE ET LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE
CONCERNANT LA PROLONGATION DES
ACCORDS DE COOPERATION TECHNIQUE
SUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET
SUR LA FERME SEMENCIERE DE
DABOU

Signées et echangées le 20 séptembre 1978 et le 16 avril 1980; Entrées en vigueur le 28 octobre 1978.

I. Note de l'Ambassade de la République de Chine au Ministère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire

Ambassade de la Republique de Chine En Côte D'Ivoire

L'Ambassade de la République de Chine en Côte d'Ivoire présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire et a l'honneur d'attirer Son attention sur le fait que les Accords de Coopération Technique sur le Développement Agricole et sur la Ferme Semencière de Dabou, renouvelés par un échange de Notes entre Son Excellence Monsieur le Ministre Siméon AKE et Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Bernard T.K. JOEI, en Juillet/Août 1977, arriveront à leur terme normal le 27 Octobre 1978.

Le Gouvernement Chinois serait désireux de connaître s'il est dans l'intention du Gouvernement Ivoirien de reconduire les dits accords pour une nouvelle période de deux ans. Dans l'affirmative, la reconduction interviendrait, comme par le passé, sous forme d'un échange de notes, avec plein effet découlant de cet acte solennel.

L'Ambassade de Chine serait gré au Ministère Ivoirien des Affaires Etrangères de la suite qu'Il compte réserver à la présente note, et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Abidjan, le 20 September 1978

中華民國與 象牙海岸共和國關於 延長農業技術合作墾大埠 種籽農場技術合作 兩協定效期換文

> 六十七年九月二十日及六十九年 四月十六日簽換; 六十七年十月二十八日生效。

甲、中華民國駐象牙海岸大使館致 象牙海岸外交部節略(譯文)

中華民國駐象牙海岸大使館兹向象牙海岸共和國外交部致意,並提請注意:由阿蓋部長閣下及芮正皋大使閣下於一九七七年七、八月間擴文延期之農業發展及大埠種子農場兩協定,將於一九七八年十月廿七日屆滿。

中華民國政府希望獲知象國政 府對上述而協定是否願意一如過去 以換文方式繼續延長效期兩年。

中華民國大使館希望象牙海岸 外交部對上述節略惠予答復,並順 向象牙海岸外交部重申最崇高之敬 意。

一九七八年九月廿日於阿必尚

Ministère des Affaires Etrangères Abidian II. Note du Ministrère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire à l'Ambassade de Chine

Ministère Des Affaires Etrangères

No 4459 AE AT A.1 ABIDJAN, le 16 AVR. 1980

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire présente ses compliments à l'Ambassade de Chine à ABIDJAN et se référant à l'Accord de Coopération Technique sur la Ferme Semencière de DABOU signé à ABIDJAN le 28 Octobre 1974, a l'honneur de lui faire connaître que, compte tenu des stuctures actuelles résultant d'une réorganisation du Ministère de l'Agriculture, c'est la SODEPALM, chargée de l'encadrement des riziculteurs de la Région Sud, qui assure désormais la gestion de la "Ferme".

En conséquence, cette Société exécutera les obligations découlant de cet Accord pour le compte de la partie ivoirienne.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire remercie l'Ambassade de Chine et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération,

Ambassade de Chine Abidjan

III. Note du Ministrère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire à l'Ambassade de Chine

Ministère Des Affaires Etrangères

No 4460 AE AT A. 1. Abidjan, le 16 AVR, 1980

Le Ministère des Affaires Etrangéres de la République de Côte d'Ivoire présente ses compliments à l'Ambassade de Chine à Abidjan et se référant aux Accords de Coopération Technique sur le Développement Agricole et sur la Ferme Semencière de DABOU, signés le 29 octobre 1974 à Abidjan, a l'honneur de lui faire connaître que, suite aux propositions faites par cette Ambassade, les autorités ivoiriennes compétentes ne trouvent aucun inconvénient à ce que la durée des deux accords sus-mentionnés soit portée à quatre ans (au lieu des deux ans comme initialement prévu) et que celle-ci puisse être renouvelée par tacite reconduction à moins que l'une ou l'autre des parties contractantes ne les dénonce en partie ou totalement, trois mois avant leur expiration.

乙、象牙海岸共和國外交部致中華 民國駐象牙海岸大使館第4459 /AE/AT/A.1 號節略 (譯文)

象牙海岸共和國外交部兹向中華民國駐象牙海岸大使館致意,並就一九七四年十月廿八日於阿必尚所簽署之中象關於大埠種籽農場技術合作協定事,有所舉述,由於農業部改組之結果,此種籽農場應由負責南部地區稻米種植之 SODE-PALM 管理。

同時,由此公司代表象方履行 此項協定有關義務。

象牙海岸共和國外交部順向中 華民國大使館致謝並重申最崇高之 敬意。

一九八〇年四月十六日於阿必尚

丙、象牙海岸共和國外交部致中 華民國駐象牙海岸大使館第 4460/AE/AT/A.1 號節略 (譯文):

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire remercie l'Ambassade de Chine et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Ambassade de Chine Abidjan 象牙海岸共和國外交部順向中 華民國大使館致謝,並重申最崇高 之敬意。

一九八〇年四月十六日於阿必尚